



REGLEMENT du FOOTBALL ANIMATION

Saison 2026-2027 - U6 à U13 (garçons et filles)

GENERALITE

La Section Foot Animation est chargée en collaboration avec la Commission Sportive, les Techniciens et l'Administration du District de l'organisation et de la gestion de ces pratiques.

L'apprentissage du football passe par le jeu à 4 ou à 5 où il est possible de faire jouer un nombre important de garçons et de filles qui découvrent le football grâce à la diversité des jeux éducatifs proposés sous une formule de plateaux.

Conformément aux directives fédérales, la pratique des U6-U7 se joue en Foot à 4, des U8-U9 et U9F se joue en Foot à 5 et des U10 à U13 se joue en Foot à 8. Pour les féminines U11F et U13F, les trois pratiques proposées en football mixte sont possibles (sauf pour les nouvelles pratiques prévues dans le planning F.A. encadrées par le District).

CATEGORIES

Les pratiques sont proposées par année d'âge (sous réserve des modifications fédérales) :

Catégories	Licenciés en illimités	Licenciés avec restriction	Mixité
U6	U6	Sous-classement : 2 licenciés U7 maximum par équipe	U6F - U7F illimitées - U8F**
U7	U6 - U7	Sous-classement : 2 licenciés U8 maximum par équipe	U7F - U8F illimitées - U9F**
U8	U7 - U8	Pas de sur-classement U6	U8F - U9F illimitées - U10F**
U9	U8 - U9	Sur-classement : 3 licenciés U7 avec autorisation médicale	U9F - U10F illimitées - U11F**
U10	U10	Sur-classement : 3 licenciés U9 avec autorisation médicale	U10F - U11F illimitées - U12F**
U11	U10 - U11	Sur-classement : 3 licenciés U9 avec autorisation médicale	U11F - U12F illimitées - U13F**
U12	U11 - U12	Sur-classement : 3 licenciés U10 avec autorisation médicale	U12F - U13F illimitées - U14F**
U13	U12 - U13	Sur-classement : 3 licenciés U10 avec autorisation médicale	U13F - U14F illimitées - U15F**
U9F	U8F - U9F	Sur-classement : 3 licenciées U7F avec autorisation médicale	interdite
U11F	U10F - U11F	Sur-classement : 3 licenciées U9F avec autorisation médicale	interdite
U13F	U12F - U13F	Sur-classement : 3 licenciées U11F avec autorisation médicale	interdite

Mixité (Référence : Article 7.7 des règlements généraux du R.I.O.)

Les joueuses U6F à U15F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- De leur catégorie d'âge.
- De catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur.

**Par dérogation, après validation de la Commission Sportive, une joueuse peut effectuer un double sous-classement que si le club ne dispose pas d'une équipe féminine ou masculine dans la catégorie d'âge de la joueuse concernée. Cette dérogation n'est valable que pour une licenciée par catégorie. La demande de dérogation doit être envoyée par mail à la section Foot Animation à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr

ENGAGEMENTS

L'engagement sur les différents niveaux est libre lors de la phase 1. Des équipes nouvelles pourront être engagées entre chaque phase (période entre chaque vacance scolaire) à adresser 15 jours avant le début des vacances. Il n'y a pas de niveau en Foot à 4, 2 niveaux (D1 et D2) en Foot à 5 et en Foot à 8. En Foot à 8, les clubs ne peuvent engager qu'une seule équipe en D1 (la 2ème équipe en D1 du même club est 100% féminine), 2 équipes maximums par club en U9D1 et U8D1, et 2 équipes maximums du même club par poule en U9 et en U8.

Toute création d'un nouveau club ou d'une nouvelle Ecole de Football engendre l'engagement des équipes dans le niveau le plus bas de la pratique (Règlements Généraux), hors groupements et ententes.

Pour engager une équipe en U10D1 - U11D1 - U12D1 et U13D1, l'éducateur déclaré sur l'application FAL devra passer **au cours de la saison 2026-2027 (avant le 30 Avril 2027)** le CFI U10-U13 puis enregistrer sur Footclubs

une licence animateur ou éducateur fédéral ou DF responsable école de football ou BMF et plus. Les autres CFI ne permettent pas d'encadrer ces catégories.

Si en fin de saison, l'éducateur en responsabilité de l'équipe U13D1 ne répond pas aux exigences de la catégorie, un nombre de points lui sera retiré au cahier des charges permettant l'accession U14 Territoire ou U14R1 : **déclassement en D2 pour le calcul sur le cahier des charges 2026-2027** (critère 7).

Les clubs engageants des équipes ont l'obligation d'organiser au minimum 1 plateau par phase et par catégorie. A défaut, la Section Foot Animation sera amenée à statuer sur d'éventuelles sanctions pouvant aller d'un simple rappel au règlement, au retrait de l'équipe pour une phase ou pour toute la saison.

Une amende financière de **75€** pour absence du club ORGANISATEUR de son plateau pourra être sanctionnée, en cas de refus d'organisation non justifié (arrêté municipal de fermeture du terrain non envoyé par exemple).

Après 2 annulations d'organisation d'un plateau (alors que les installations sont disponibles), la Section Foot Animation sera amenée à la suppression d'engagement de(s) équipe(s) à effet immédiat.

ORGANISATION

Les rencontres des U6 à U9, U9F à U11F (F. à 5) et U13F (F. à 5) sont réparties par plateaux de 8 à 16 équipes.

Les rencontres des U10 à U13 et U13F (foot à 8) sont sous forme de plateaux de 3 ou 4 équipes.

La dernière phase U12D1 - U12D2 et U13D2, et les 2 dernières phases U13D1 se dérouleront en match sec.

Les goûters à la fin des plateaux ne sont pas obligatoires, ils sont à la discrétion du club recevant.

ANNULATION d'un plateau :

le club ORGANISATEUR a l'obligation de prévenir l'ensemble des clubs en présence par mail (adresse chartée) et de mettre en copie de ce mail le District à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr

Le motif de cette annulation devra être précisé.

A partir du vendredi 16h00, l'annulation d'un plateau se jouant le samedi ne peut pas être saisie sur l'application FAL, même en cas d'envoi d'un arrêté municipal.

Il est demandé au club ORGANISATEUR du plateau, en complément de la procédure officielle par mail, de contacter par téléphone les clubs prévus sur le plateau pour éviter le déplacement des équipes.

ABSENCE d'une équipe sur un plateau :

Toute équipe absente d'un plateau a l'obligation de prévenir le CLUB ORGANISATEUR par mail (adresse chartée) et de mettre en copie de ce mail le District à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr

Le motif de cette annulation devra être précisé. A partir du vendredi 16h00, il est demandé à l'équipe absente, en complément de la procédure officielle par mail, de contacter par téléphone le club ORGANISATEUR.

Toute absence justifiée ou non justifiée sera présentée à la Section Foot Animation qui pourra, sur validation de la Commission Sportive, sanctionner l'équipe en question. Les sanctions peuvent aller d'un simple rappel au règlement, à l'éventuel retrait de l'équipe pour une journée, au retrait de l'équipe pour une phase et jusqu'au retrait de l'équipe jusqu'à la fin de la saison. Ces sanctions peuvent être accompagnées d'une amende financière (cf. annexe financière CODIR du 25 Juin 2026 - PV 09.25.26) :

- Amende de **50€** pour absence d'une équipe sur un plateau U12D1 et sur un plateau U13D1
- Amende de **75€** pour absence du club ORGANISATEUR de son plateau

Toutes équipes absentes d'un plateau ou toutes annulations d'un plateau par le CLUB ORGANISATEUR, lors des 3 dernières journées de plateau prévues au planning de la saison 2026-2027 se verront sanctionner, sauf cas de force majeure laissée à l'entière appréciation de la Section Foot Animation.

Sur proposition de la Section Foot Animation, la Commission Sportive pourra sanctionner l'équipe fautive. Les sanctions pourront aller d'une participation aux plateaux de la saison 2027-2028 qu'à partir de la 2ème phase jusqu'à l'impossibilité de :

- Equipe U13 D1 : impossibilité de s'inscrire en U14 Territoire pour la saison 2027-2028
- Equipe U12 D1 : impossibilité de s'inscrire en U13 D1 pour la saison 2027-2028
- Equipe U11 D1 : impossibilité de s'inscrire en U12 D1 pour la saison 2027-2028
- Equipe U10 D1 : impossibilité de s'inscrire en U11 D1 pour la saison 2027-2028
- Equipe U9 D1 : impossibilité de s'inscrire en U10 D1 pour la saison 2027-2028
- Equipe évoluant en D2 : impossibilité d'évoluer en D1 pour la saison 2027-2028.

HORAIRES

Catégories	Jour	Heures
U6 - U7	Samedi	10h00
U8 - U9	Samedi	10h00
U10 - U11 - U11F	Samedi	11h30
U12 - U13 - U13F	Samedi	13h30

Les informations mentionnées sur application FAL sont les seules informations OFFICIELLES à consulter : jour, horaire et lieu d'un plateau

MODIFICATION de lieu d'un plateau :

le club ORGANISATEUR a l'obligation de prévenir de TOUTE demande de modification l'ensemble des clubs en présence par mail (adresse chartée) à envoyer au plus tard le Jeudi AVANT 16h (pour un plateau se jouant le samedi suivant) et de mettre en copie de ce mail le District à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr . Le motif de cette modification devra être précisé.

La modification de lieu d'un plateau sera prise en compte par l'administration du District après réception de l'accord du NOUVEAU club ORGANISATEUR par mail (adresse chartée) à envoyer au plus tard le Jeudi AVANT 16h (pour un plateau se jouant le samedi suivant) et de mettre en copie de ce mail le District à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr

Un mail sera systématiquement envoyé par l'Administration du District aux clubs du plateau (adresse chartée) pour confirmer la modification du lieu d'un plateau et prise en compte sur application FAL.

MODIFICATION jour et/ou d'horaire d'un plateau :

le club ORGANISATEUR a l'obligation de prévenir de TOUTE demande de modification l'ensemble des clubs en présence par mail (adresse chartée) à envoyer au plus tard le Jeudi AVANT 16h (pour un plateau se jouant le samedi suivant) et de mettre en copie de ce mail le District à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr . Le motif de cette modification devra être précisé.

La modification de jour et/ou d'horaire d'un plateau sera prise en compte par l'administration du District après réception de l'accord de TOUS les clubs participants par mail (adresse chartée) à envoyer au plus tard le Jeudi AVANT 16h, et de mettre en copie de ce mail le District à l'adresse : footanimation@haute-garonne.fff.fr .

A partir du vendredi matin (veille de plateau), AUCUNE demande de modification ne sera prise en compte.

A l'appréciation de la Section Foot Animation, une modification d'horaire pourra être validée si la moitié, ou plus de la moitié, des clubs en présence donnent leur accord (ou sans réponse d'un club après relance de l'Administration du District) : le but étant qu'un plateau puisse se jouer pour les enfants (surtout en période hivernale).

Un mail sera systématiquement envoyé par l'Administration du District aux clubs du plateau (adresse chartée) pour confirmer la modification d'horaire d'un plateau et prise en compte sur application FAL.

FEUILLE DE PLATEAU

Toutes manifestations organisées (journées de plateau, événements) ou validés par le District (Tournois, rassemblements inter clubs ou rencontres amicales) doivent faire l'objet d'une feuille de plateau ou feuille de présence PAPIER (selon la catégorie) : documents officiels saison 2026-2027 à télécharger exclusivement sur l'application FAL via FOOTCLUBS (rapprochez-vous du secrétaire ou du correspondant de votre club pour obtenir ces documents ou l'accès à Footclubs) et à remplir par chaque équipe en présence AVANT de jouer toute rencontre, pour que l'assurance de la licence couvre vos joueurs(es) en cas d'accident (le numéro de maillot doit correspondre au numéro et à l'ordre mentionné sur la feuille de plateau).

Foot à 8 : 1 exemplaire PAPIER recto/verso (2 pages) de la feuille de plateau saison 2026-2027 imprimée et à présenter le jour du plateau par le club ORGANISATEUR. Dans la catégorie U13, les 4 journées "J. FMI" de la dernière phase se feront par la FMI sur tablette (procédure idem Foot à 11). Le premier club cité dans l'ordre des rencontres sera considéré comme club recevant et devra porter une tablette de son club sur le lieu du plateau.

Foot à 4 et à 5 : 1 exemplaire PAPIER recto (1 page) de la feuille de plateau saison 2026-2027 imprimée et à présenter le jour du plateau par le club ORGANISATEUR.

Foot à 4 et à 5 : 1 exemplaire PAPIER (1 page ou 2 pages si besoin) de la feuille de présence saison 2026-2027 imprimée et à présenter le jour du plateau par chaque club PARTICIPANT (1 feuille par CLUB).

Le club ORGANISATEUR et le club PARTICIPANT doivent conserver les documents ORIGINAUX à disposition des Commissions compétentes si nécessaire.

Après le plateau, la prise et conservation d'une photo des feuilles complétées et signées par chaque éducateur en présence est fortement conseillée.

SAISIE DES SCORES ET ENVOI DES FEUILLES

Foot à 8 : Le club ORGANISATEUR du plateau doit saisir les scores et envoyer la feuille de plateau (recto/verso = 2 pages obligatoires sur 1 même fichier) **avant le Mardi 12h** sur l'application FAL et procéder à la mise à jour des informations administratives et sportives du plateau (cocher les équipes : présente / absente / absente prévenue) et saisir les résultats. **En cas d'absence d'une équipe** (prévenue ou non prévenue, justifiée ou non justifiée), **le score à saisir sera de 3 à 0 pour l'équipe présente**. Indiquer les commentaires si nécessaires (incidents, blessures, autres...).

Foot à 4 et à 5 : Le club ORGANISATEUR du plateau doit envoyer la feuille de plateau et aussi la feuille de présence de son club en tant que CLUB PARTICIPANT avant le Mardi 12h sur l'application FAL et procéder à la mise à jour des informations administratives et sportives du plateau (cocher les équipes : présente / absente / absente prévenue). Indiquer les commentaires si nécessaires (incidents, blessures, autres...).

Foot à 4 et à 5 : Chaque club participant à un plateau doit envoyer sa feuille de présence en tant que CLUB PARTICIPANT avant le Mardi 12h sur l'application FAL. Indiquer les commentaires si nécessaires (incidents, blessures, autres...).

CONTROLE ET AMENDEMENT

A compté du Mardi 12h (pour un plateau disputé le samedi précédent), un contrôle sera effectué par la Section Foot Animation pour vérifier la saisie des scores conforme à la feuille de plateau (en Foot à 8) et l'envoi conforme des feuilles de plateau pour TOUTES les catégories sur application FAL.

Un RAPPEL sera envoyé par message électronique (sur l'adresse chartée des clubs) pour relancer les clubs afin d'effectuer la saisie conforme des scores (en Foot à 8) et/ou d'effectuer l'envoi de la feuille de plateau ou feuille de présence sur application FAL **à effectuer dans les 48h.**

Un nouveau contrôle sera effectué par la Section Foot Animation, tout manquement aux dispositions citées ci-dessus (en Foot à 8) pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 6.3 du R.I.O. (cf. annexe financière CODIR du 25 Juin 2026 - PV 09.25.26) :

- Amende de **10€** pour non saisie des scores ou scores non conformes avec la feuille de plateau
- Amende de **10€** pour non transmission de la feuille de plateau ou transmission non conforme des 2 pages recto/verso sur un même fichier (1 seule page = non conforme)
- Amende de **10€** pour non conformité de la feuille de plateau saison 2026-2027 (document autre saison = non conforme)

LICENCE

Toute personne mentionnée sur une feuille de plateau doit OBLIGATOIREMENT être licenciée et enregistrées sur Footclubs à la date de la rencontre.

La responsabilité de l'éducateur responsable de l'équipe et la responsabilité de son club d'appartenance sont engagées en cas d'incident ou d'accident, si une personne non licenciée ou non renseignée sur la feuille de plateau participe à une rencontre (que ce soit sur le terrain et lors du déplacement de l'équipe).

Seules les personnes licenciées et mentionnées sur la feuille de plateau peuvent accéder au terrain et participer aux rencontres, que ce soit en tant que joueur, encadrant, arbitre, responsable du plateau ou responsable "Touche pas à mon Foot" (gilet vert).

Chaque responsable d'équipe doit OBLIGATOIREMENT être en mesure de présenter les licences de son équipe (extraction sur Footclubs des licences avec photos des joueurs(e)s ou application Clubs Compagnon) sur simple demande du responsable de l'équipe adverse en présence et sur simple demande du District de façon inopinée (membres de la Section Foot Animation, des techniciens...).

En catégories U11 à U13, l'appel et le contrôle des licences avant le plateau devra être effectué pour chaque équipe en présence (procédure idem Foot à 11). Il en sera de même pour la catégorie U13 qui utilisera la F.M.I. lors de la dernière phase afin de préparer les équipes aux dispositions des avant-matches en U14 pour préparer les équipes aux dispositions des avant-matches en U14.

DEROULEMENT DES PLATEAUX - GUIDES DES PRATIQUES ET REGLEMENTS DE JEU

Les documents seront en ligne et à télécharger sur le site du District :

rubrique « PRATIQUES », puis « FOOT ANIMATION », puis « Boîte à outils - Foot Animation »

Règlements, Rappel et Lois du Jeu - Feuilles de Plateaux - Planning Prévisionnel - Autres...

ou rubrique « Documents » puis « Statuts et Règlements » pour les Règlements uniquement.

Le non-respect de ce règlement entraîne des dysfonctionnements dans l'organisation du Football d'Animation en Haute-Garonne. Nous comptons sur votre collaboration encore plus active. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires.